

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 septembre 2020

Date de convocation : 26/08/2020

L'an deux mil vingt, le deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal DEBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Présents : 16

Pascal DEBAUD, Jacqueline HUCHET, Christine DUPUY, Maxime MARCO, Danielle AUDOIN, Yvon JACNEAU, Béatrice TROUVÉ, Sylvie POTIN, Jean-François DAUTIGNY, Philippe BOURDIL, Blandine ROUSSEAU, Cyril BLANLOEIL, Grégory COUÉ, Tiphaine MENEGALDO, Rémi GODET, Rémy LACROIX.

Pouvoirs : Florence DESVERGNE à Maxime MARCO.

Anne-Catherine NYLS à Christine DUPUY.

Absents : Laurent ROBBE.

Secrétaire de séance : Rémy LACROIX.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil en date du 15 juillet 2020.

2020-07-85 Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de Loches Sud Touraine

M. le Maire expose que le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé, par délibération en date du 16 juillet 2020, de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La composition qui a été retenue est de 69 membres ayant voix délibérative, répartis comme suit :

- Le Président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE
- Le vice-président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE en charge des Finances
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et l'article L 2121-33 du Code général de collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire de Loches Sud Touraine en date du 16 juillet 2020 le conseil municipal désigne :

- en qualité de membre titulaire Mme Jacqueline HUCHET,
- en qualité de membre suppléant Mme Tiphaine MENEGALDO.

La présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

2020-07-86 Demande d'aide financière auprès de la CAF pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement de l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder rapidement aux travaux d'agrandissement de l'ALSH compte tenu de l'augmentation importante des effectifs accueillis (30% d'augmentation en 4 ans).

Le coût de ce projet est estimé à 459 400€ HT.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière à la CAF.

Plan de financement :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (subventions sollicitées)	
- Travaux	400 000€	* CAF – subvention 35%	160 790€
- Frais bureaux étude	7 500€	* CAF – Prêt 35%	160 790€
- Architecte	39 900€	* Loches Sud Touraine 10%	45 940€
- Assurance construction	12 000€	* Autofinancement 20%	91 880€
TOTAL	459 400€	TOTAL	459 400€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aussi élevées que possible aux différentes instances,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2020-07-87 Commission communale des impôts directs (CCID) – Annule et remplace la délibération 2020-05-51 du 24 juin 2020

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article 1650 du Code des Impôts, précisant en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux ;
VU le scrutin des élections municipales en date du 15 mars 2020 devant conduire au renouvellement de cette Commission ;
VU la liste de contribuables locaux proposées en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur des services fiscaux ;
CONSIDERANT la nécessité d'adresser à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, la liste de présentation comportant les noms pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants ;
CONSIDERANT que ces membres sont groupés selon la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter ;

• **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- PROPOSE : Président : M. Pascal DEBAUD (de droit)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GABILLEAU Christian 7, rue des Roches – 37320 CORMERY	ROBBE Laurent 6, rue du Collège – 37320 CORMERY
SAGET Michel Bas Veneuil – 37320 ESVRES	DAVAILLON Pierre 3 place de la Logette – 37320 CORMERY
BOUCHERON Michel 43 bis rue de Montrésor – 37320 CORMERY	IMBENOTTE Odile 5 place des Prunus – 37320 CORMERY
BORDONE Jacqueline 9 rue des Quarts – 37320 CORMERY	DESVERGNE Christiane 37 rue Rabelais – 37320 CORMERY
MORINEAU Jacques 18 rue de l'Abbaye – 37320 CORMERY	BLANLOEIL Cyril 20 rue de la Varenne – 37320 CORMERY
DEPLAGNE Jean-Claude 12 rue des Jardins – 37320 CORMERY	GODET Rémi 28 rue des Quarts – 37320 CORMERY

- DIT que cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux aux fins de procéder à l'élaboration d'une nouvelle liste.

2020-07-88 Annulation de la délibération n°2020-06-66 du 15 juillet 2020 - Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle B 261 au bénéfice de la parcelle B 1215

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-06-66 en date du 15 juillet 2020 par laquelle les membres du conseil ont approuvé le projet d'acte de constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la parcelle B 1215,

Il indique qu'après prise de contact avec la propriétaire de la parcelle B1215 et du Notaire, il a été décidé de supprimer ce droit de passage et de réfléchir à une autre solution plus pérenne.

C'est pourquoi, la délibération n°2020-05-66 est supprimée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- SUPPRIMER définitivement la délibération n°2020-06-66 en date du 15 juillet 2020 intitulée « Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle B 261 au bénéfice de la parcelle B1215 »,

- DIT que ce dossier sera revu ultérieurement,
- AUTORISE le Maire à faire intervenir, si besoin, un géomètre dans le cadre de ce dossier,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	160.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	160.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 160.00 €	17 160.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €
D-21312-166 : ECOLE	22 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-168 : BATIMENTS DIVERS	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 500.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	22 500.00 €	5 500.00 €	17 000.00 €	0.00 €
Total Général		-17 000.00 €		-17 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

Séance levée à 20h50